Chapitre 10
Des pratiques d’échanges divergentes

I – Quels sont les avantages attendus du libre-échange ?

A. La satisfaction des besoins au moindre coût

Ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* ont conduit Adam Smith à considérer que la principale explication à la croissance économique résidait dans la division du travail. Puisque cette dernière est « limitée par la taille du marché », il convient de la mettre en œuvre bien au-delà de la « manufacture d’épingles », en fait au niveau le plus élevé possible, c’est-à-dire à l’échelle internationale. Se trouve ainsi fondée la théorie des avantages absolus, selon laquelle les pays ont intérêt à : 1) se spécialiser dans les productions où ils sont le plus efficaces, et 2) échanger les biens dans la production desquels ils se sont spécialisés.

Un pays ne disposant d’aucun avantage absolu est-il pour autant condamné à ne pas participer à l’échange international ? David Ricardo répond par la négative avec sa théorie des avantages comparatifs. Même lorsqu’un pays est plus efficace qu’un autre dans deux productions distinctes, les deux nations ont intérêt à se spécialiser et à échanger. Le pays le moins efficace prendra en charge la production où son désavantage est le moins important, l’autre pays profitant du temps ainsi dégagé pour se consacrer en totalité à la production pour laquelle il est le plus efficace.

La théorie des avantages comparatifs ne s’oppose pas à celle des avantages absolus. En effet, Ricardo ne fait qu’étendre les bénéfices de l’échange international à des cas de figure plus nombreux que ceux imaginés par Smith. Les approches classiques aboutissent, globalement, à la même conclusion : l’intérêt de la spécialisation et de l’échange international, lesquels aboutissent à une division internationale du travail permettant de satisfaire les besoins à moindre coût.

B. La promotion des conditions de la croissance

*Via* la réduction des coûts, une politique commerciale libre-échangiste engendre une baisse des prix. Celle-ci est d’autant plus forte qu’elle est également alimentée par l’augmentation de l’offre que permet l’ouverture internationale des marchés. De manière générale, le libre-échange crée, pour ses partisans, les conditions d’une croissance à long terme à travers :

--la stimulation de l’innovation (obtenue par une concurrence accrue) ;

--la réalisation d’économies d’échelle (consécutives à l’accroissement de la taille des marchés) ;

--la pacification des relations internationales (conséquence de la coopération entre pays).

La liste n’est pas exhaustive et l’on peut aussi démontrer que le libre-échange élève les niveaux de vie des nations, crée des emplois, offre aux acteurs économiques un cadre juridique stable ou aide les pays les plus faibles à se développer.

II – Pourquoi les pays mettent-ils en place des mesures protectionnistes ?

A. Parce que le libre-échange comporte des limites…

En pratique, sur le plan économique, le libre-échange n’est pas toujours bénéfique. Au contraire, il aboutit parfois à un résultat inverse à celui espéré. C’est le cas lorsque :

••l’ouverture internationale aboutit à la constitution de grandes entreprises mondiales ; le marché n’est plus concurrentiel de sorte que le consommateur ne profite pas de la baisse des coûts ;

••les spécialisations dans lesquelles un pays s’est engagé ne lui permettent pas d’accéder à des niveaux de développement supérieurs faute d’effets d’entraînement (agriculture, industries extractives, produits de consommation courante…).

À ces limites économiques s’ajoutent des limites sociales. La mondialisation de la concurrence tire les salaires vers le bas et précarise les emplois sous la menace de délocalisations. Dans les cas les plus extrêmes, elle conduit à l’abandon de pans d’activité entiers à la concurrence étrangère et génère du chômage.

Enfin, le rôle pacificateur du libre-échange peut être contrarié par l’instauration de dépendances (notamment dans le domaine de l’énergie), et donc de tensions, entre les pays.

B.… que seule une protection nationale peut lever

Développée par Friedrich List (1789-1846), la théorie du protectionnisme éducateur préconise des mesures ciblées et temporaires visant à soustraire les industries naissantes à la concurrence internationale. À l’abri de leurs frontières, les entreprises nationales doivent renforcer leur compétitivité (grâce aux effets d’apprentissage, aux économies d’échelle…) avant de se confronter à leurs rivales étrangères.

La thèse de Friedrich List peut être étendue au cas de secteurs vieillissants qui finiront par être abandonnés à la concurrence étrangère. C’est l’argument de la protection de l’industrie sénescente (ou du protectionnisme défensif). Le déclin d’entreprises ayant perdu leur avantage concurrentiel sur le marché international doit être accompagné, l’objectif étant de limiter le coût social qui lui est associé et de permettre aux pouvoirs publics de réaffecter efficacement les facteurs de production concernés.

Le protectionnisme peut également être offensif ; il devient alors stratégique. C’est le point de vue défendu par Paul Krugman, pour qui un pays peut avoir intérêt à protéger certaines industries (par exemple l’aéronautique civile) pour : 1) maximiser ses gains à l’échange international, et 2) se construire des avantages comparatifs générateurs de croissance à long terme (au lieu d’avoir à subir des spécialisations peu dynamiques).

III – Quels sont les instruments du protectionnisme ?

A. Les barrières tarifaires

Il s’agit des droits de douane, c’est-à-dire des prélèvements (généralement exprimés par des taux) établis par la puissance publique frappant les produits étrangers à l’occasion de leur passage à la frontière.

La réduction massive des droits de douane constitue le principal résultat du GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade* – 1947-1994), dont le but était précisément de promouvoir le libre-échange. Ce traité international reposait sur le multilatéralisme à travers, notamment, la mise en oeuvre de la « clause de la nation la plus favorisée » (selon laquelle tout avantage commercial – et notamment une baisse du tarif douanier – accordé par un pays à un autre doit être accordé à la totalité des pays signataires). Il s’appuyait aussi sur la négociation (avec l’organisation de *rounds* – 8 au total).

En moins de cinquante années d’existence, le GATT est parvenu à réduire de 85 % les droits de douane entre les pays qui y participèrent.

B. Les barrières non tarifaires

Les barrières non tarifaires englobent un arsenal varié d’outils de protection : quotas, subventions et normes en tous genres (de sécurité, écologiques, administratives…). En tant que barrières non tarifaires, les normes présentent un caractère ambivalent. Sous prétexte d’être mises en place dans un souci de protection (de la santé, de l’environnement, du consommateur…), elles constituent parfois, en réalité, une forme de protectionnisme déguisé.